



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Bureau de la coordination interministérielle**

Basse-Terre, le **17 MAI 2022**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

pose d'une canalisation de transfert d'eau brute entre l'Espérance à Morne-à-l'Eau et la retenue de Letaye au Moule et instauration des servitudes sur son tracé, présenté par le conseil départemental

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du lundi 13 juin 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus**, il est procédé dans les mairies de Morne-à-l'Eau et du Moule, à l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur l'intérêt général des travaux liés à la mise en œuvre du réseau d'irrigation entre l'Espérance à Morne-à-l'Eau et Letaye au Moule, sur la délimitation exacte des parcelles qui seront grevées par la servitude et le tracé précis des canalisations à établir.

Le dossier de déclaration d'utilité publique et un registre d'enquête publique sont déposés dans les mairies de Morne-à-l'Eau et du Moule, **du lundi 13 juin 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus**, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet **durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux**.

Pendant cette même période, les personnes intéressées peuvent consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les mairies concernées ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du Moule, siège de l'enquête publique ou à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent parvenir au plus tard le **13 juillet 2022**, date de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Richard YACOU, retraité de l'Education nationale, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir leurs observations écrites ou orales dans les **mairies des communes concernées, de 9 heures à 12 heures**, les jours suivants :

<ul style="list-style-type: none">à la mairie du Moule <p>lundi 13 juin 2022 - jeudi 30 juin 2022 mardi 05 juillet 2022 - mercredi 13 juillet 2022</p>	<ul style="list-style-type: none">à la mairie de Morne-à-l'Eau <p>mardi 21 juin 2022 - vendredi 08 juillet 2022</p>
--	---

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie des communes concernées, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Guillaume LIEVEN, directeur des équipements ruraux au conseil départemental, (téléphone : 0590 80 62 12 / 06 90 35 38 66 - adresse électronique : guillaume.lieven@cg971.fr).

Au terme de l'enquête publique, le préfet de la région Guadeloupe statue par arrêté, sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet présentée par le conseil départemental.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Maurice TUBUL